Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligationent mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Communauté de communes du Pays de Meslay Grez

Extension Pôle Santé Grez

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Communauté de communes du Pays de Meslay Grez, M. Jacky Chauveau, président, 1, voie de la Guiternière, BP 16, 53170 Meslay-du-Maine, tél. 02 43 64 29 00. Mèl: correspondre@aws-france.com - Web: http://www.paysmeslaygrez.fr Siret: 24530022300170

Groupement de commandes : non L'avis implique un marché public Objet : extension Pôle Santé Grez Référence acheteur : EXT PS Grez. Type de marché: travaux. Procédure : procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : sans objet.
Lieu d'exécution : 53290 Grez-en-Bouère.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui. Les variantes sont exigées : oui Lot 01: VRD, aménagements extérieurs Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère. Lot 02 : gros oeuvre. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère

Lot 03 : ravalemen Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 04 : charpente Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère

Lot 05 : bardage alu. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 06 : étanchéité. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 07 : menuiseries aluminium.

Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 08 : métallerie Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 09 : menuiseries bois.

Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 10 : agencement. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 11 : plâtrerie, cloisons sèches Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère

Lot 12 : faux plafonds. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 13 : carrelage, faïence. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère. Lot 14 : revêtements de sols souples.

Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 15 : peinture. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 16: plomberie, sanitaires, ventilation Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère. Lot 17 : électricité CFO et CFA.

Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère Lot 18 : chauffage, rafraichissement. Lieu d'exécution : Grez-en-Bouère. Conditions de participation : Critères: renvoi au RC

Marché réservé : non.
Réduction du nombre de candidats : non. La consultation comporte des tranches : non Possibilité d'attribution sans négociation : oui

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : profil acheteur, tél. 32 43 64 29 99. L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'ache

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée Remise des offres : 17 octobre 2025 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 22 septembre 2025. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du service Dume.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à

http://www.paysmeslaygrez.fr/ENTREPRENDRE/Autres/Les-marches-publics

Vie des sociétés

JA PAYSAGE

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros

AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte sous seing privé en date du

23 septembre 2025, il a été constitué la société suivante : Dénomination : JA Paysage. Forme : société à responsabilité limitée

Siège social : 14, rue des Mimosas, 53500 Ernée. Obiet : la réalisation de tous travaux d'aménagement et de création d'espaces verts, petits travaux de construction d'ou-

vrages paysagers. vrages paysagers.
Durée : 99 années.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : M. Jessy Auffray demeurant
14, rue des Mimosas, 53500 Ernée.

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2025, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société Maussion Charpente Couverture afin que celle-ci prenne la dé-nomination suivante : P3C à compter du 1er septembre 2025. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Laval.

MAUSSION CHARPENTE

COUVERTURE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3 000 euros Siège social : ZA de la Maitrie 53410 SAINT-OUEN-DES-TOITS

533 995 106 RCS Laval

AVIS DE MODIFICATION

La Gérance.

Avis administratifs

Modification n° 2 et révisions allégées n° 1, 2 et 3 PLUi valant SCoT

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° URBA-A2025-003 en date du 28 juillet 2025, la présidente de la commu nauté de communes du Mont des Avaloirs a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n° 2 et les révisions allégées n° 1, 2 et 3 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territorial (PLUI valant SCoT). Cette enquête publique se déroulera du 22 septembre 2025 à 14 h 30 au 23 octo-

bre 2025 à 17 h 30, soit 31 jours consécutifs.

L'enquête a pour objet de permettre au public de prendre connaissance du dossier de modification n° 2 du PLUi valant SCoT qui vise à adapter les pièces réglementaires, ajouter d'anciens bâtiments agricoles non utilisés susceptibles de chan-ger de destination en zones agricoles et naturelles, ajuster les dispositions du règlement écrit liées à la production des énergies renouvelables et sur les annexes des habi tations et corriger une erreur matérielle de zonage sur un STECAL à Gesvres, - des trois révisions allégées qui ont pour objet la création de STECAL.

Le dossier d'enquête sera consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, au siège de la CCMA (1, rue de la Corniche-de-Pail, 53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson) et la Maison de l'Économie et du Tourisme (17, boulevard du Général-de-Gaulle, 53700 Villaines-la-Juhel) et en version numérique dans les mairies du territoire et sur le site internet de la CCMA (https://cc-montdesavaloirs.fr/)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :
- consigner ses observations sur les registres papier disponibles dans les lieux d'en

transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante

juillais@cc-montdesavaloirs.fr
adresser ses observations par écrit à l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice,

au siège de la communauté de communes du Mont des Avaloirs. Mme Sylvie Filhue, désignée par le tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition des usagers aux dates et lieux suivants pour recueillir les observations orales et écrites :

le lundi 22 septembre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30 au siège de la CCMA, le lundi 6 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30 à la Maison de l'Économie et du Tourisme à Villaines-la-Juhel,

a viliantes l'actorier, le jeudi 23 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30 au siège de la CCMA. À l'issue de l'enquête publique, les projets de modification n° 2 et les révisions allégées n° 1, 2 et 3 du PLUi valant SCoT, éventuellement modifié, sera soumis au conseil

communautaire pour approbation.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de la CCMA après la date de clôture de l'enquête pour une du rée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

> Communauté de communes des COËVRONS 2, avenue Raoul-Vadepied, BP 130, 53601 ÉVRON Projets de révisions allégées n° 1 et n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AR2025_007, le président de la communauté de communes des Coëvrons, autorité compétente, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de révisions allégées n° 1 et n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal des Coëvrons, qui a fait l'objet d'un avis de la part de la mission régionale d'autorité envi-ronnementale des Pays de la Loire. Les projets de révisions allégées n° 1 et n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal des Coëvrons, avant d'être soumis à l'approbation du conseil communautaire, feront l'objet d'une enquête publique qui se déroulera au siège de la communauté de communes des Coëvrons du 13 octobre au 14 novembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. À cet effet, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Daniel Busson, cadre bancaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Michel Pottier, cadre bancaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le dossier d'enquête publique, ainsi que les informations relatives à celle-ci peuvent être consultés dans les mairies des communes membres, au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de communes (http://www.coevrons) et des communes membres. M. Daniel Busson, en sa qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour rece-voir ses observations au siège de la communauté de communes des Coëvrons le 13 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, le 29 octobre 2025 de 9 h 00 à 17 h 00, ainsi que le 14 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00. Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être : consignées dans les registres d'enquête ouverts dans les mairies des communes membres et au siège de la communauté de communes des Coëvrons, adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes : communauté de communes des Coèvrons, 2, avenue Raoul-Vadepied, BP 130, 53601 Évron et enquetepublique@coevrons.fr exprimées oralement au commissaire enquêteur au cours des permanences susmentionnées. Le rapport et les conclusions moti vées du commissaire enquêteur transmis au président de la communauté de communes dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes durant un an à compter de la date de clôture de l'en quête. Au terme de l'enquête, les procédures de révisions allégées n° 1 et n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal des Coëvrons, éventuellement modifiées pour tenir comptes des observations et avis émis, seront approuvées par délibération du conseil communautaire. Cet avis est affiché dans les communes des mairies membres ainsi qu'au siège de la communauté de communes, ainsi que sur les sites internet de la communauté de communes et des communes membres

Communauté de commues du BOCAGE MAYENNAIS

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour l'extension de l'entreprise My pie à Gorron

CONCERTATION PUBLIQUE

L'entreprise My Pie souhaite agrandir son site implanté sur la ZA des Sapinettes à Gorron sur une surface d'environ 1,8 Ha. Ce projet nécessite la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercom munal (PLUi) de la communauté de communes du Bocage Mayennais (CCBM).
La CCBM a ainsi délibéré le 17 septembre 2025 pour prescrire une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, opter d'emblée pour la transmission à la MRAE d'une évaluation environnementale, et valider les modalités de la concertation telles que détaillées ci-après. Cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la

CCBM. La durée de la concertation sera de 33 jours, du lundi 6 octobre au vendredi 7 novembre 2025. Le dossier sera consultable pendant

toute cette période sur place et sur sup-port papier aux jours et heures d'ouver-ture habituels au siège de la CCBM (1, Grande-Rue, 53120 Gorron), ainsi que par voie numérique sur le site internet de la CCBM : www.bocage-mayennais.fr Les observations pourront être déposées pendant toute la période de concertation sur le registre papier mis à disposition au siège de la CCBM, par voie numérique

amenagement@bocage-mayennais.fr ou par courrier postal à M. le Président, Maison du Bocage, 1, Grande-Rue, 53120 Gorron, en mentionnant sur l'enveloppe «déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 2 du PLUi».

Mairie de SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE

11, rue de la Confrérie 53220 SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE 02 43 05 33 54

Création d'un nouveau chemin rural

AVIS

pour aliéner l'existant

ENQUÊTE PUBLIQUE Par arrêté municipal n° 2025 3ô du 11 septembre 2025, M. le Maire a désigné un commissaire enquêteur et a ordonné l'ouverture d'une enquête publique rela-tive à la création d'un nouveau chemin ru-

ral pour aliéner l'existant. À cet effet, M. Marcel Thomas, domicilié à Laval, a été désigné commissaire en-L'enquête publique se déroulera à la mai-

heures habituels d'ouverture soit de 9 h 00 à 12 h 00 les mardis, jeudis et ver dredis, de 9 h 00 à 13 h 00 les mercredis de 8 h 30 à 9 h 45 les samedis.

Les pièces du projet, objet de la présente enquête publique seront déposées à la mairie comme susindiqué et chacun pourra prendre en prendre connaissance et pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou en les adressant par écrit au commissaire enquêteur à la mairie. 11, rue de la Confrérie, 53220 Saint-Berthevin-la-Tannière ou par mail à :

accueil-mairie@stberthevinlatanniere.fr avant le 31 octobre 2025 à 12 h 00. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie afin de recevoir les déclarations orales et/ou écrites les mercredi 15 octobre et vendredi 31 octobre de 10 h 00 à 12 h 00.

Le Maire Léonce LAGOUTTE.

ACPIT

Bac

Examens

Admissibles aux épreuves orales du 2e Galisson Bryan

Général En Vendée: En Mayenne:

Foret Antoine (B) Gohier Pierre (AB) Généra

Denis Melva Picauville Ambre Richard Norah (B)

Publication sous réserve de vérification du procès-verbal par aux épreuves orales du 2e groupe:

Bucher Wyllen Cribier Naomie Garreau Charlotte

STMG

Admis: Xu Esllene (AB)

Admissibles convoqués aux épreuves orales du 2e groupe:

Malfatti Hinavainui Neples Mathieu

Santé

Le préjudice d'anxiété suppose une vraie exposition au risque

Le préjudice d'anxiété suppose une exposition significative à un risque. Toute exposition à un produit toxique durant une carrière ne suffit pas pour une indemnisation. C'est au juge de décider si le salarié a été exposé de manière significative et durable. En octobre 2021, la Cour de cassation a étendu la possibilité d'invoquer un préjudice d'anxiété à toutes les expositions toxiques ou nocives. Des troubles psychologiques liés au risque doivent aussi être prouvés. (Cass. Soc, 4.9.2024, R 22-20.917)

Pour le surendettement, mieux vaut ne pas avoir de mauvaises dettes Pour bénéficier de la procédure de traitement du surendette-

ment, il est très préférable qu'aucune des dettes ne soit due, à l'origine, à une faute, a jugé la Cour de cassation. Un entrepreneur, dont la situation financière catastrophique

avait été en partie créée par des « manquements délibérés » comme le non-respect d'obligations fiscales, n'a pas pu obtenir l'admission de son dossier. Même si un tiers des dettes n'est pas lié à l'origine à des fautes

volontaires qui ont notamment conduit à un redressement fiscal et à une condamnation, le juge a pu estimer que ce débiteur endetté n'était pas de bonne foi et que la commission de surendettement avait eu raison de ne pas admettre qu'il bénéficie de remises, rééchelonnements ou effacement de dettes. Au sujet de la bonne foi, la Cour a déjà jugé en février 2011 qu'il ne fallait pas notamment avoir multiplié les chèques sans provision. Elle a ajouté en mars 2013 qu'il ne fallait pas avoir multiplié non plus les crédits à la consommation, et en octobre 2015 qu'il fallait avoir appliqué les premières mesures imposées par I la commission de surendettement. (Cass. Com, 29.6.2023, T 21-18.454).



La centrale des marchés

Découvrez notre nouveau site!

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.



La Une du journal, un cadeau original









Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à Service Clients Libre réponse 94114 35099 Rennes Cedex 9



02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h CODE: S222OFIR/APFI



Gagnez du temps o-f.fr/abo/2mois

BULLETIN D'ABONNEMENT APFI OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France : pendant

2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour 30€ au lieu de 97€*, soit 69% de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

Mme M.

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

Nom	
Prénom	
Adresse	
CP Ville	
Tél.	
Email	
Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.	
JE RÈGLE 30 € PAR	Date et signature obligatoires :
chèque bancaire ou postal à l'ordre	

Vous préférez régler par carte bancaire ? Rendez-vous sur o-f.fr/abo/2mois

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.

Société « Quest-France »

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social: 10 rue du Breil - 35000 Rennes Tél. 02 99 32 60 00

Adresse postale: 10 rue du Breil Rédaction de Paris: 91 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur: M. Paul Hutin Desgrées. Cofondateur: M. François Desgrées du Loû. Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste M. François Régis Hutin

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc

M. Sébastien Grosmaître

Rédacteurs en chef: M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffié.

Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr Tarif 1 an : 462 €

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directour Général Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud. Président Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente

Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie. MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard. SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,

Association Ouest-France Solidarité représentée

Principale associée: SIPA

Valérie Cottereau, Elsa Da Costa

(Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste. association loi 1901, dont le Conseil d'Admi nistration est composé de

MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,

Marie-Trinité Touffet. Abonnement

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé) Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr Publicité extralocale: 366 SAS

Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr Publicité locale

Une question sur votre abonnement ?

Tél. 02 19 29 04 27. additimedia fr Commission paritaire n° 0630 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.

Impression: Ouest-France, 10 rue du Breil,

44118 La Chevrolière Imprimé sur du papier produit en France, Suisse Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %. Eutrophisation: 0.010 kg/tonne.



35051 Rennes cedex 9.

Parc d'activité de Tournebride,

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502